

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE N° 80-5 du 11 février 1980

portant exécution de la Tranche
Annuelle 1980 du Plan d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
 - VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N°78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
 - VU le décret N°76-26 du 19 février 1978 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N°78-174 du 6 juillet 1978 ;
 - VU l'ordonnance N°77-35 du 26 septembre 1977 portant promulgation du Premier Plan d'Etat de Développement Economique et Social de la République Populaire du Bénin ;
 - VU la décision du Conseil National de la Révolution en date du 26 Janvier 1980 adoptant la Tranche Annuelle 1980 du Plan Triennal d'Etat ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 6 Février 1980,

ORDONNE :

ARTICLE 1er - Est adoptée la Tranche Annuelle 1980 du Plan Triennal d'Etat telle qu'elle est annexée à la présente ordonnance.

ARTICLE 2 - L'exécution de la Tranche Annuelle 1980 et des tâches fondamentales et spécifiques assignées à la Nation toute entière pour l'année 1980 est un devoir national qui s'impose à chaque militant, à toutes les autorités politico-administratives de tous les secteurs de l'activité économique et sociale au niveau national, régional et local.

ARTICLE 3 - La présente ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 11 février 1980

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERKOU

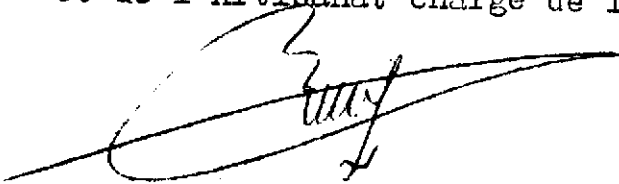
.../...

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé du Plan, de la
Statistique et de la Coopération Technique,



François DOSSOU

Pour le Ministre des Finances
absent, le Ministre de l'Industrie
et de l'Artisanat chargé de l'intérim,



Barthélémy OHOUENS

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 SGG 4 SPD 2 CC du PRPE 4 MF 5 MPSCT 5
autres Ministères 13 DPE-INSAE-DAJL 6 IGE et ses Sections 4 DCCT 1
ONEPI-Gde-Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 DB-DCF-SOLde-Trésor-DI 20 BCP 2
Cab-Mil 2 EMGFAP 2 JORPB 1.- 10 exemplaires de la Tranche Annuelle
1980 du Plan d'Etat.